

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ARRÊTÉ abrogeant l'arrêté du 8 décembre 1994 relatif à la mise en oeuvre du traitement automatisé d'informations nominatives dont la finalité est la gestion de la dosimétrie à l'établissement technique central de l'armement.

Du 6 juillet 2007

NOR D E F D 0 7 6 2 7 7 4 A

Texte abrogé :

Arrêté du 8 décembre 1994 (BOC, p.1143 ; mention au BOEM 160*).

Référence de publication : JO n° 189 du 17 août 2007, texte n° 18 ; JO/206/2007.

Note de la CPBO : Le présent texte n'est pas inséré *in extenso* dans la base de données.
Se reporter à la publication mentionnée dans la rubrique Référence de publication ci-dessus.